

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

TÉLÉCOPIE : 02.38.29.12.53

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 JUIN 2012

Date de convocation : L'an deux mil douze, le vendredi vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil
25 juin 2012 Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la
présidence de Monsieur Alain LÉBOULANGER, Maire.
Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Etaient présents : MM. LÉBOULANGER Alain, BERDAL Gérard, COUVERT Gérard, Mmes
COUVERT Christine, MARQ Pascale, M. de MAINTENANT Philippe, Mme TAUZI Nadine,
FORIEN Mélanie, VALLEE Bernadette, M. BUGNICOURT Fabien, Mme POIRIER Isabelle,
formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Mme COUVERT Christine.

Informations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Laurie BASSOULET a été élue miss Isdes dans le cadre du comice agricole qui aura lieu en 2013 ;
- l'ASIVVV a remercié la commune pour les travaux réalisés dans les locaux du stade par courrier reçu le 2 mai dernier ;
- les tentes de loisirs ont été réparées.

Moteur de cloche de l'église

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le devis établi par la société GOUGEON pour la remise en état des sonneries de l'horloge de l'église, détériorées par la foudre. La dépense correspondante s'élève à 3 200,00 € HT et pourra être prise en charge par l'Association des Amis du Patrimoine d'Isdes.

Le Conseil Municipal approuve cette dépense et remercie les Amis du Patrimoine de cette nouvelle contribution.

Affaires diverses

Madame VALLÉE et Monsieur de MAINTENANT sont chargés d'identifier les bois communaux qui pourraient faire l'objet d'un contrat de vente de bois de feu sur pied. Le Conseil Municipal souhaite que ces coupes soient proposées en priorité aux familles nécessiteuses de la commune, à discrétion du CCAS.

Le prochain comice agricole du canton de Sully-sur-Loire se déroulera les 27 et 28 juillet 2013. La participation de bénévoles est indispensable, notamment pour la confection du char communal, sur le thème du film « Alexandre le bienheureux ». Proposer ses services en mairie ou sur mail.isdes@wanadoo.fr.

Madame POIRIER apporte des informations quant à la mise en place progressive de la redevance incitative, votée par le SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire :

- Enquête à domicile à partir de septembre 2012,
- Distribution des bacs à puce (dernier trimestre 2012),
- Début du ramassage comptabilisé : 1^{er} janvier 2013.

Une réunion d'information est prévue par le SICTOM.

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal un exemplaire du bulletin annuel réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Isdes – Vannes – Villemurlin.

Transports scolaires

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que, dès la prochaine rentrée scolaire, pour bénéficier du droit aux transports scolaires, les élèves devront s'acquitter d'une participation annuelle et forfaitaire, dont le montant est fixé par délibération du Conseil général du Loiret. Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge cette participation aux frais de transport.

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Isdes – Vannes – Villemurlin

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert du siège administratif du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Isdes – Vannes – Villemurlin, de Vannes-sur-Cosson vers Villemurlin, dès le 1^{er} septembre 2012.

Personnel communal

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'assurer la continuité du service de garderie périscolaire, procède à la création de deux postes d'adjoint d'animation de deuxième classe non titulaire, à raison de 5 heures hebdomadaires, du 4 septembre 2012 au 5 juillet 2013 inclus, avec possibilité de moduler les horaires suivant le nombre d'enfants fréquentant la garderie.

Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- dans le cadre du jumelage avec la commune de Lužice (République Tchèque), 37 personnes seront accueillies le 12 juillet prochain ;
- la mairie sera fermée au public du 2 au 6 juillet 2012 inclus, afin de réintégrer les locaux rénovés.

ADAPA – Aide exceptionnelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ADAPA doit faire face à des difficultés financières. Aussi, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide remboursable exceptionnelle et ponctuelle à cette association, pour un montant maximum de 1 200 €. si nécessaire à fin septembre, à l'appréciation des délégués de la Commune auprès du SIVOM.

Travaux de rénovation de la mairie - Avenants

Le Conseil Municipal accepte les avenants suivants :

• Lot Gros Œuvre	Entreprise PRIEUR	+ 1 893.03 € TTC
• Lot Menuiserie	Entreprise HIGOA	+ 798,93 € TTC
• Lot Plomberie	Entreprise HUSSONNOIS	+ 1 759.37 € TTC
• Lot Peinture	Entreprise Peinture – Décoration du Val d'Or	- 1 244.44 € TTC.

Bâtiments communaux

Le devis établi par la société DA SILVA pour le ravalement de la façade de la mairie, côté cour de l'école, est accepté. La dépense correspondante est estimée à 6 597 € HT.

Des devis ont été demandés pour l'installation d'alarmes dans les locaux de la mairie, de l'agence postale et des installations techniques.

Arrêt du projet de plan local d'urbanisme

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal,

Vu la délibération en date du 17 mars 2009 prescrivant le plan local d'urbanisme ;

Considérant qu'un débat a eu lieu le 04 avril 2012 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée en mairie du 26 mars 2010 au 20 juin 2012 ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Après en avoir délibéré,

Arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune d'ISDES tel qu'il est annexé à la présente ;

Tire le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente,

Précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Affaires diverses

L'inauguration des locaux rénovés de la mairie aura lieu le 15 septembre 2012 à 10 heures.

Mesdames HOSSE et LEBOULANGER ont formulé une demande de création d'une rampe d'accès à leurs cabinets pour les personnes à mobilité réduite. Madame MARQ est chargée d'étudier la faisabilité de cette demande.

La séance est levée à 20 h 40.

Pour extrait,
Le Maire,

A. LEBOULANGER.